



Conseil économique et social

Distr. générale
6 février 2025
Français
Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Programmes de travail efficaces : mesures d'application
des résolutions et des recommandations prises
ou envisagées**

Recommandations aux fins de la création d'une autorité toponymique inclusive et durable

Résumé**

La création d'une autorité toponymique inclusive et durable nécessite de disposer d'un cadre juridique et administratif complet qui concilie la préservation du patrimoine culturel et une normalisation efficace fondée sur des données probantes. Dans le rapport, des recommandations clés sont formulées aux fins de la création de telles autorités, sur la base des meilleures pratiques et des principes de la gouvernance multiculturelle.

La recommandation principale est de créer soit une autorité centrale des noms géographiques, soit un système fédéral, dont la composition serait multidisciplinaire et comprendrait des universitaires, des experts linguistiques, des représentants des peuples autochtones et des spécialistes du patrimoine culturel. Cette autorité devrait avoir un mandat clair en matière de normalisation, de règlement des différends et de préservation du patrimoine culturel, et fonctionner de manière totalement transparente et responsable au moyen de consultations publiques et de la publication régulière de rapports.

Le cadre juridique devrait établir des critères inclusifs pour les décisions relatives à la dénomination, en incorporant des dispositions pour les pratiques de dénomination double ou multiple qui reconnaissent les langues autochtones et minoritaires. Une attention particulière devrait être accordée aux noms sensibles sur

* GEGN.2/2025/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2025/11/CRP.11) a été établi par Peder Gammeltoft (Norvège), Collections de la langue norvégienne, Université de Bergen. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th_session_2025/.



le plan historique, ce qui nécessite d'établir minutieusement la liste des noms antérieurs tout en prenant en compte les besoins culturels et sociaux contemporains.

Il est essentiel de disposer de mécanismes officiels de règlement des différends, notamment d'une commission de médiation spécialisée, d'une procédure d'appel structurée et de dispositions aux fins d'un arbitrage contraignant. Ces mécanismes devraient garantir un règlement équitable et rapide des différends en matière de dénomination, tout en préservant la sensibilité culturelle.

La mobilisation de la population doit être intégrée dans le processus au moyen de mécanismes de consultation structurés, d'une prise de décision transparente et d'une intégration active des connaissances des populations autochtones et des minorités. Cela permettrait de garantir que les noms reflètent les identités et les valeurs locales, tout en préservant le patrimoine culturel.

Il est essentiel de procéder régulièrement à un examen et à une adaptation pour maintenir la pertinence des travaux. Cela implique de procéder régulièrement à des révisions des lois et des politiques et à une mise à jour de la base de données et de mener des initiatives d'éducation du public sur l'importance des noms géographiques.

Ces recommandations forment une base aux fins de la création d'autorités toponymiques capables de concilier efficacement les exigences en matière de normalisation et la préservation du patrimoine culturel, et de soutenir ainsi des pratiques de dénomination durables et inclusives pour l'avenir.
